

Adresse de la société populaire de Lacaune (Tarn), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Lacaune (Tarn), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 379-380;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18363\\_t1\\_0379\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18363_t1_0379_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

liberté de publier et d'écrire si nécessaire au maintien de la République devenait un motif de proscription à l'égard de ceux qui croyaient avec raison qu'on ne pouvait les dépouiller de ce droit imprescriptible et sacré.

C'est avec force que nous vous demandons la liberté indéfinie de la presse, elle ne peut entraîner aucun inconvénient, parce que l'opinion toujours juste du peuple saura distinguer (*illisible*) d'avec l'écrivain patriote, libre désormais des entraves qu'elle avait à surmonter, et des obstacles qu'elle avait devier. La société populaire d'Aiguillon, ne cessera de se montrer l'amie des loix émanées de la Convention nationale, l'ennemie irréconciliable de la tyrannie sous quelque forme qu'elle puisse se montrer et si contre toute attente quelque nouveau conspirateur du premier ordre avait encore attenté à la souveraineté du peuple, des poignards aigus se forgeraient publiquement dans cette enceinte pour percer le nouveau tiran.

Délibéré le 2 brumaire l'an 3<sup>e</sup> de la République une, indivisible.

*Suivent 63 signatures.*

o

[*La société des Défenseurs des Droits de l'Homme, séante à Angers, à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (18)

La liberté ou la mort.  
Périssent les hommes de sang.

Citoyens Représentans,

L'aurore du plus beau jour vient donc enfin de luire à nos yeux, nos coeurs depuis longtemps en hatoient la venue. Le regne des crimes est passé, celui des vertus lui succède. Nos regards se fixent avec un enthousiasme respectueux sur la Représentation nationale.

Votre adresse au peuple françois a été lue dans cette enceinte. Elle a été couverte d'applaudissemens, nous y avons reconnu les vrais principes qui doivent diriger des hommes libres.

Votre décret sur les soixante-quatorze membres détenus atteste que la justice est enfin véritablement à l'ordre du jour, nos idées péniblement suspendues vont enfin être fixées.

Votre decret sur les sociétés populaires mérite toute notre reconnaissance, vous y rendez un grand hommage à la souveraineté du peuple. Vous prouvez que le peuple ne reside pas dans une société individuelle, mais dans toutes les sociétés de la République reunis à la Convention.

Nous (19) ne connoissons que la Représentation nationale seul point de ralliement de tout homme libre.

GUILLONNEAU, *instituteur*  
*et 50 autres signatures.*

(18) C 326, pl. 1422, p. 14.

(19) Une partie de la phrase a été raturée : « *Nous ne connoissons ni Montagne, ni Marais* ».

p

[*La société populaire de Bolbec à la Convention nationale, en séance publique le 14 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Après avoir renversé d'une main vigoureuse la tyrannie, après avoir précipité les tyrans qui, sous un joug de fer et au milieu d'un fleuve de sang, voulaient asservir la nation, il s'en était réservé de l'éclairer sur les dangers qu'elle a couru, de la prémunir contre ces hommes pervers, qui, sous le masque du patriotisme, ou de la vertu, ne cherchent qu'à dominer : vous venés de le faire par votre sublime adresse.

Graces vous en soient rendues ! c'est le voeu de notre société. Le peuple françois attend de vous son bonheur ; il vous a chargé de le faire : consolidés votre ouvrage, par la destruction des tyrannies particulières, des usurpateurs de la souveraineté nationale.

Nous voulons tous vivre libres, sous le régime des loix, sous l'égide de la justice et de la vertu : nos fils, nos frères, nos amis combattent au delà des frontières les ennemis étrangers ; nous constamment attachés à nos Représentans, nous mettons notre gloire à combattre avec ceux de l'intérieur et notre mot d'ordre sera toujours *Vive la République, Vive la Convention nationale.* En séance publique, le quartidi de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire, l'an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

THEVENIN, *président*  
*et 121 autres signatures.*

q

[*La société populaire de Lacaune à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (21)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens Représentans,

Les principes salutaires que vous manifestés si bien dans votre adresse au peuple françois, ont excité parmi nous les sentimens de la plus vive reconnaissance : il est donc vrai que le vaisseau de la République tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage ! Malheur aux continuateurs de Robespierre, aux émissaires de nos ennemis du dehors qui forment leur escorte à tous les scelerats ennemis du genre humain qui ont répandu un voile funèbre sur la révolution, qu'ils vouloient deshonnorer aux yeux de l'europe ! Le peuple est là avec sa massue, comme hercule, pour terrasser ces monstres. Que la terreur qu'ils n'avoient ima-

(20) C 326, pl. 1422, p. 16.

(21) C 326, pl. 1422, p. 18.

ginée que pour nous replonger dans l'esclavage disparaisse pour jamais et fasse place à la justice, aux vertus, compagnes inséparables de la vraie liberté.

Achevés, citoyens Représentans, votre glorieux ouvrage, en faisant le bonheur du peuple; venés ensuite au milieu de lui pour en recueillir les fruits, et recevoir les bénédictions qu'il vous prépare.

Arrêté dans la séance du 27 vendémiaire l'an 3<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

*Suivent 35 signatures.*

r

[*La société populaire de Cassel à la Convention nationale, le 13 brumaire an III*] (22)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Tandis que vos sages décrets en déjouant les trames des intrigues et des factieux assurent l'affermissement de la liberté, tandis que la justice à l'ordre du jour remplace l'affreux système de la terreur, les membres de la société populaire de Cassel éprouvent avec tous les républicains de la France, les sentimens de joie et d'allégresse qu'ont fait naître la fermeté et la dignité de la représentation nationale au milieu des orages que l'intrigue lui suscitoit. Nous avons applaudi avec enthousiasme aux principes développés dans votre adresse du 18 vendémiaire, principes qui toujours ont été dans nos coeurs et qui ne cesseront jamais de nous guider.

En recevant avec reconnaissance votre décret du 25 vendémiaire sur les sociétés populaires, nous n'y voyons que les mesures nécessaires pour reconnoître les fripons et les intriguans que nous surveillons sans relâche. Restez citoyens représentans au poste éminent où la confiance du peuple vous a placé, maintenez le gouvernement révolutionnaire, consolidez le grand oeuvre de la régénération française que vous avez si glorieusement opérée, et vous aurez toujours bien mérité de la patrie.

Cassel ce 13 brumaire de l'an 3 de la République une et indivisible.

*Suivent 37 signatures.*

s

[*La société populaire de Louvres à la Convention nationale, le 19 brumaire an III*] (23)

Citoyens Représentans,

Dans la foule des adresses de félicitation dont la Convention nationale est enveloppée, la société

populaire de Louvres présente la sienne qui, quoi que dépourvue des ornemens de la langue française, n'en est pas moins l'expression la plus vive de sa reconnaissance.

Le tems des larmes est passé, où s'il en coule encore, elles sont d'un autre genre et prennent leur sources délicieuses dans les bienfaits de la Convention. Le système affreux qui outrageoit l'humanité, n'existe plus et l'empire de la vérité va s'élever sur ses ruines; déjà les représentans dictent paisiblement leurs oracles; les magistrats sont rendus à leurs fonctions, les laboureurs, à leurs charûes, les pères, à leurs enfans, les philosophes, à la morale, les malheureux, à la société, les artisans, à leurs travaux utiles, ... Enfin les citoyens respirent. Restoit à rendre le peuple à la lumière: et c'est l'ouvrage de votre adresse aux François: sa lecture, accueillie avec transport, à ralumée leur existence éteinte par le souffle orageux des factions et semble avoir fait germer l'olivier de la paix dans l'intérieur de la République; si près d'entrer dans le port nous éprouvons encore quelque frémissemens, sur le rivage nous savons que vous estes là et notre ame est tranquille.

C'est au milieu de ce calme paisible que vous avez rendus à la nation, et *que vous seuls pouvez entretenir*, que les sociétaires s'assembleront désormais; et leurs arrêtés pris dans le silence des passions, n'en auront pas moins de force contre ceux qui s'écarteront de la route que vous leur avez tracés, ou qui sous un masque hypocrite, tenteront de troubler l'harmonie que vous venez d'établir, et dont votre sagesse affermira les bases.

MUGIN, *président*, TERNOIS, *vice-président*,  
COBNE, MUREST, *secrétaires*  
*et 14 autres signatures.*

t

[*La société populaire de Montcenis à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (24)

Vive la Convention nationale.

Citoyens représentans,

Votre adresse énergique aux Français a été lue et écoutée avec attendrissement à la séance du premier de ce mois; les principes qu'elle renferme ont porté un baume salutaire dans tous les coeurs, la joie a succédé à la terreur et les cris de vive la Convention nationale, vive la liberté ont retentis dans l'enceinte de la société.

Il est donc arrivé, se sont écriés tous les citoyens, ce jour heureux où toutes les vertus républicaines ne seront plus comprimées par ces audacieux, ces intrigans qui sous le manteau du patriotisme cachent le crime et n'avoient d'autres desirs que de voir leur patrie changée en un vaste tombeau; ils sont donc anéantis ces

(22) C 326, pl. 1422, p. 17.

(23) C 326, pl. 1422, p. 20.

(24) C 326, pl. 1422, p. 22.